

Décision

Générale

colonial

Décision n° 54-347-1925 Divers

n° 54-347-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 octobre 1925

Numéro JO
n° 347 du 31/10/1925

Date du numéro
31 octobre 1925

TEXTE INTÉGRAL

La décision du 2 mai 1925, fixant les heures de bureau pendant la saison torride est rapportée, les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux et services divers de l'administration locale sont fixées ainsi qu'il suit, à partir du 12 octobre 1925 : Le matin, de 7 h. 30 à 11 h. 30: Le soir, de 14 h. 30 à 17 heures.